

CONSEIL MUNICIPAL de Pardailan

Compte-rendu de la Séance ordinaire du 14 janvier 2022

Le quatorze janvier deux mille vingt-deux, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Pardailan se sont réunis dans la salle polyvalente de Pardailan en raison de la crise sanitaire due à la COVID-19, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite par Monsieur Serge CADIOT, Maire, le 06 janvier 2022.

Etaient présents : CADIOT Serge, HERAULT Jean-Pascal, CENEDESE Marc, DA RODA Olivier, CHATELLIER Gilles, DELAGE Sylvie, LERICI Christian.

Excusés : BŒUF Mathilde, ALBERTINI-HERAULT Elodie, DALTO Emilie, DA COSTA RODRIGUES Jessica.

Président de la séance : Serge CADIOT

Secrétaire de séance : Monsieur Marc CENEDESE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Serge CADIOT qui remercie les personnes présentes.

Il est passé à l'ordre du jour de la séance qui est le suivant :

- Bulletin municipal 2022
- Validation de devis pour l'investissement au budget primitif 2022 :
 - Achat d'un vidéoprojecteur pour la mairie
 - Remplacement du système de fonctionnement de la cloche de l'Eglise du bourg
 - Achat de bandelettes de pics à poser au préau pour empêcher les oiseaux de se poser
- Recensement de la population
- Informations et questions diverses.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2021.

OBJET : BULLETIN MUNICIPAL 2022

Le Maire explique à l'assemblée que la commission journal a élaboré le bulletin municipal et a modifié sa présentation. Le Maire indique à chacun le secteur de distribution. 150 familles sont concernées.

OBJET : Validation de devis pour l'investissement au budget primitif 2022 :

Le Maire énumère les opérations qui seraient indispensables de réaliser :

- Achat d'un vidéoprojecteur pour la mairie et l'école
- Remplacement du système de fonctionnement de la cloche de l'Eglise du bourg
- Achat de bandelettes de pics à poser au préau pour empêcher les oiseaux de se poser.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après accord des élus, des devis seront demandés et une délibération sera prise lors de la prochaine réunion.

Concernant les aménagements du parking derrière la salle polyvalente, ainsi que l'aire de jeux, il est décidé d'attendre 2023 afin de préparer deux dossiers de demande de subventions.

Le Maire rappelle aux élus qu'un dossier de demande de subvention a été déposé au titre des amendes de police afin d'installer des **panneaux de sécurité à 9 croisements de voies communales ou chemin ruraux**, suite à la décision prise de sécuriser certains croisements lors d'une précédente réunion.

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire rappelle aux élus que le recensement de la population débutera le 20 janvier, jusqu'au 19 février.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- Le Maire donne lecture des cartes reçues afin de remercier la municipalité suite à la distribution des **colis aux personnes âgées**.

- Le Maire et le 1^{er} Adjoint informent les élus des décisions prises à la communauté de communes de Duras concernant l'institution de la **taxe ordures ménagères (TEOM)** afin de financer les coûts des ordures ménagères.

- Le Maire donne des informations concernant les **travaux de la fibre optique** : une armoire a été installée, l'enfouissement du réseau pour le raccordement est en cours de réalisation jusqu'à Allemans du Dropt.

- Le Maire rappelle aux élus que le **site INTERNET** de la commune est en ligne depuis début décembre 2021 et qu'il faut le faire vivre.

- La **commission communales des impôts directs (CCID)** se réunira prochainement en présence du géomètre du cadastre pour la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux et pour donner son avis sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

- **Travaux peintures couloir mairie** : les travaux seront faits prochainement.

Délibérations prises :

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 30.